

Comité technique local

Semaine chargée pour la DISI, puisqu'après les CAPL de tableau d'avancement et de recours en notation, la Direction a réuni le Comité Technique Local de la DISI Sud-Est, le 14 juin 2012. Présidée par Robert Perrier, responsable de la DISI, accompagné des responsables de pôle RH et pilotage, et des ESI, cette réunion était l'occasion d'aborder l'actualité de nos services.

En réponse à la déclaration liminaire de FO DGFIP (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/D13/spip.php?article30>), le Directeur a reconnu les disparités dans les règles de gestion des équipes d'assistance, et prône le statu quo dans les pratiques, en attendant une harmonisation au niveau DGFIP.

Le Comité a ensuite abordé un ordre du jour chargé...

Transformations d'emplois à l'ESI Marseille Prado

Les trois transformations de poste Programmeur et PAU en PSE (cadre B) correspondent à un renfort attendu sur la mission Backup du SNS, mais aussi à l'extension de ses compétences. Pour notre syndicat, qui a déjà évoqué les besoins particuliers du site, ces transformations vont dans le bon sens ; elles permettront également d'éviter l'exercice du métier de PSE par des agents moins qualifiés (donc moins bien payés), pratique encore constatée parfois ...

FO a rappelé que la DGFIP n'est pas opposée aux nominations « sur place », dans le respect des règles nationales de mutation. Le Bureau RH 1-C le confirmait récemment : un B Programmeur réussissant l'examen de PSE pourrait voir son emploi transformé, si le métier exercé dans la structure correspond à la qualification de PSE.

Point d'actualité sur le plan de formation professionnelle

La Direction regrette le nombre de désistements constatés, parfois sans raison valable, chez les candidats à une formation.

Les sujets du fascicule 3 de la préparation à l'examen de PAU, manifestement trop complexes, seront signalés à l'IGPDE. On peut craindre une démotivation chez les candidats. La DISI pourrait envisager un accompagnement local complémentaire, si la sélection pour la suite de la préparation éliminait trop d'inscrits.

Sur le recours au Droit Individuel à la Formation (DIF) pour l'accompagnement PAU, la Direction rappelle qu'un droit non utilisé devient un droit inutile; les agents disposaient par ailleurs d'un crédit suffisant pour utiliser le DIF. L'Administration peut

décider de recourir au DIF, et fixer les conditions d'utilisation (la DISI a imposé notamment les devoirs sur site, et non à la maison)

Pour FO DGFIP, une offre élargie d'accompagnement des examens et concours est toujours appréciable. Il faudra rester attentif, toutefois, à ne pas décevoir les attentes fortes des personnels en matière de formation.

Exécution budgétaire au 30 avril 2012

Robert Perrier rappelle le contexte budgétaire contraint, et souligne le niveau satisfaisant de consommation des crédits, à ce stade de l'année. Des priorités ont été fixées, notamment pour l'immobilier. Les travaux prévus pour l'ESI de Marseille St Loup seront engagés : réfection du couloir, sécurisation de l'entrée du site, garde-corps en toiture...

Les projets concernant les ESI de Nice et de Montpellier sont liés à ceux des Directions Locales, qui n'ont pas encore de vision précise des travaux à conduire. La fermeture de l'Editique de Nice est confirmée, le réaménagement des locaux sera envisagé en 2013, avec la DDFiP 06. Pour l'ESI de Montpellier, il faut attendre que des locaux se libèrent, pour envisager une réinstallation globale de l'ESI (problème notamment pour la CID et le SAU).

La DISI veille également à optimiser l'utilisation du parc auto, et limiter les frais de déplacement des équipes d'assistance. Sur ce point, notre Délégation est intervenue pour que l'on garantisse aux équipes les moyens d'accomplir correctement leur mission.

Un bilan détaillé de l'exercice budgétaire sera présenté au CTL, en fin d'exercice.

Site Aix La Cible, aménagement Antenne CID

En raison de l'installation de brigades de Vérificateurs sur le site, les locaux de l'Antenne CID d'Aix seront réaménagés, en tenant compte des impératifs propres à la mission : espaces de stockage et de livraison des matériels, atelier...

Un projet analogue concerne le site de Sadi-Carnot (DRFiP 13), en raison de l'arrivée prochaine de personnels du site de St Anne (Pôle CE). 3 postes CID sont concernés, un quatrième étant attendu au titre de l'Assistance DIRCOFI.

FO DGFIP s'est fait confirmer que le coût de ces opérations serait supporté par la DRFiP 13 ; le CHS sera consulté sur ces projets, et notamment sur la question de la fragilité du sol des futurs bureaux de la CID Aix.

Editique

Dans le cadre de la fermeture de l'atelier Editique de Nice, le dispositif d'accompagnement, notamment pour la garantie de rémunérations, est confirmé. Les

agents qualifiés TAI restent à l'ESI, les autres seront prioritaires pour une affectation en DDFiP.

Après avoir rappelé l'action de FO DGFIP (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/D13/spip.php?article25>), et la décision de P. Rambal de surseoir à la fermeture de l'atelier Editique d'Ajaccio, Robert Perrier a admis que la mise en œuvre de l'Assistance Téléphonique « Ordonnateurs » n'était pas finalisée. Le plan de production d'éditions est donc relancé pour Ajaccio (120.000 avis de non-impositions, 180.000 avis de TF prévus...), au moins jusqu'à mi-2013. Un renfort de l'équipe Editique a été nécessaire.

Des travaux de réaménagement et d'amélioration des bureaux ont été également prévus sur l'ESI d'Ajaccio.

Autre mission du site corse, le secteur développement SAS voit son périmètre élargi aux logiciels d'initiative locale, dans le cadre du suivi national de ce type de développements.

FO DGFIP se félicite de l'action menée par ses représentants de l'ESI d'Ajaccio et les personnels concernés, et du résultat obtenu. En attendant les conclusions de l'étude que mènera l'Administration sur les coûts et les délais d'acheminement des éditions, la détermination de nos militants et la force de leurs arguments ont su convaincre la Direction. **La mobilisation peut payer !**

Assistance de proximité (vague 2)

Les cellules d'assistance des départements sans ESI seront rattachés à l'ESI le plus proche, à compter du 1/9/2012. Cette deuxième vague devrait concerner environ 40 agents, ce qui portera les effectifs du périmètre DISI à près de 400 agents. Les transferts d'emplois entre Directions Locales et DISI seront officialisés ultérieurement.

Au-delà du lien fonctionnel déjà fort entre ces unités et les responsables d'ESI, il s'agira de gérer un lien hiérarchique à distance. Pour l'essentiel, les cellules garderont leur responsable (cadre A pour la plupart, voire A+ si la taille du service le justifie). Notre syndicat et ses représentants locaux resteront attentifs aux conditions de pilotage et d'intégration de ces structures dans le périmètre DISI.

FO souligne l'urgence de pourvoir le poste de PAU en Haute-Corse ; la vacance mobilise un assistant d'Ajaccio ; de même, un rappel de certains principes aux Directions Locales concernées par la vague 2 n'est peut-être pas inutile : pas de travaux/équipements engagés sans consultation des ESI/DISI, pas d'intervention des personnels DISI pour le compte de Directions extérieures à la DGFIP...

Perspectives SAU/ Assistance Téléphonique

Un Comité de Pilotage sur l'Assistance est prévu le 22 juin prochain ; il devrait apporter des éclairages sur la suite du déploiement des AT.

Editique ESI Marseille St Loup

L'installation d'une deuxième ligne d'impression IBM, en remplacement des matériels NIPSON, a connu quelques difficultés (retards dans les travaux électriques, nombreux câbles apparents), qui ont impacté l'activité du service. Pour autant, le nouveau matériel est opérationnel. La première ligne IBM a dû être déplacée.

Le CHS n'a pas été consulté en amont des opérations, l'Administration ne considère pas qu'il s'agit d'un réaménagement; une information sera toutefois donnée au prochain CHS. Le déplacement des matériels doit conduire à une redistribution des sources lumineuses.

Le bilan de la production DPR 2012 a été l'occasion pour la responsable du site de préciser les conditions de recrutement des vacataires, dans le souci d'assurer la stabilité des équipes. Pour la campagne d'été, seront recrutés prioritairement les enfants des agents de l'Editique, de l'ESI, voir d'autres sites, à la condition de s'engager sur les deux périodes de trois semaines prévues pour la campagne.

Questions diverses

Dès qu'elle en connaîtra le détail, la DISI exposera aux agents les termes du futur décret permettant aux agents de bénéficier du dispositif dit des « carrières longues », et de partir à la retraite dès l'âge de 60 ans.

Les règles d'affectations des PAU qui sont promus de C en B seront vérifiées. Pour mémoire, Philippe Rambal, Directeur Adjoint du Directeur Général, a déjà souligné, à plusieurs reprises, dans ses échanges avec les Organisations syndicales, que les transformations d'emplois destinées à maintenir les agents sur place, notamment en raison des qualifications qui peuvent être identiques entre deux catégories, restaient envisageables.

✎

En conclusion, ce CTL l'a bien montré : l'heure des choix a sonné, et ils feront des déçus. Entre suppressions d'emplois et contraintes budgétaires, c'est bien la RGPP qui nous rattrape !...Le changement, c'est quand ?

✎

La Délégation FO DGFIP Groupement DISI Sud-Est : André AMBROSIO (ESI Marseille Prado), Pierre MORACCHINI et Frédéric VESPERINI (ESI Ajaccio)

